

ASSOCIATION FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DES VÉLOROUTES & VOIES VERTES

**CONNAÎTRE, PROMOUVOIR,
DÉVELOPPER, ANIMER**

**LE RÉSEAU DES VÉLOROUTES
ET VOIES VERTES DE FRANCE**



Voies Vertes ?

Une Voie Verte est une voie en site propre réservée à la circulation non motorisée, destinée aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers. Les voies vertes sont utilisées pour les loisirs ou les déplacements quotidiens, comme pour le tourisme. Pour être accessibles au plus grand nombre, leurs pentes sont faibles (3% maxi) et la sécurité est particulièrement soignée, notamment aux intersections. La Voie Verte a été reconnue dans le Code de la Route par décret en date du 16 septembre 2004 et le nouveau panneau "voie verte" ci-contre instauré par arrêté du 11 juin 2008.



Véloroutes ?

Une Véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, linéaire, continu, jalonné, sécurisé, reliant les régions entre elles. Elle constitue un parcours agréable, évitant les dénivelés excessifs et empruntant prioritairement des aménagements en site propre ainsi que des petites routes tranquilles. Les véloroutes traversent aussi les villes dans de bonnes conditions de sécurité. Un cahier des charges adopté en 2001 précise les caractéristiques des véloroutes.



DES OUTILS POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les véloroutes et voies vertes offrent de superbes supports pour l'aménagement des territoires et le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, favorisant la découverte des patrimoines naturels, historiques, culturels, gastronomiques. Elles redynamisent les zones rurales en contribuant au maintien ou à la création d'emplois dans les commerces, les loisirs ou les services adaptés à une nouvelle clientèle : hébergements, restauration, relais vélo, locations, aires de repos...



GRANDS ITINERAIRES A VELO

Le développement du vélo urbain et l'envie de vacances actives, de découvertes authentiques, ont redonné au vélo une nouvelle place dans les esprits. Les grands itinéraires de véloroutes séduisent de plus en plus de cyclistes, itinérants, français ou étrangers. Conjugué aux richesses touristiques de notre pays, le tourisme à vélo engendre des retombées économiques importantes, avec des dépenses journalières même supérieures à celles des vacanciers en séjour.



MOBILITE URBAINE ET LOISIRS

En agglomération, les véloroutes et voies vertes contribuent aux déplacements quotidiens en offrant des continuités vers l'espace périurbain et en créant de nouveaux espaces récréatifs. Depuis les centres-villes, des liaisons sécurisées complètent ainsi les réseaux cyclables urbains.

Constituant également des itinéraires de rabattement, les véloroutes et voies vertes contribuent fortement au développement de l'intermodalité avec les transports en commun, en particulier le train, complément indispensable au développement des déplacements doux.



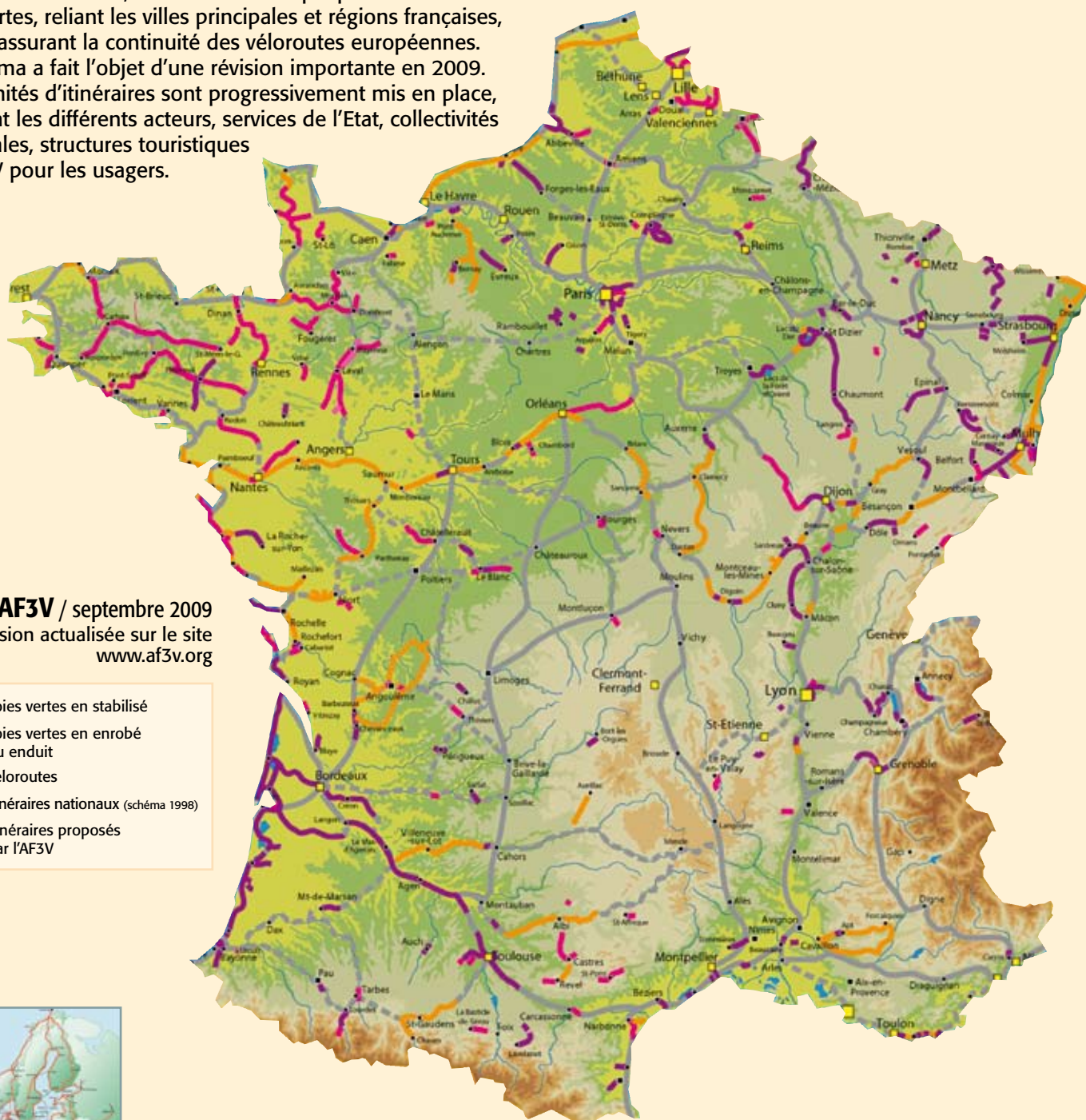
SPORT, SANTE ET ENVIRONNEMENT

La pratique régulière, adaptée et progressive d'une activité physique permet de développer, de maintenir ou de restaurer son capital santé. 30 minutes par jour sont indispensables. Les véloroutes et les voies vertes offrent une réponse à ces recommandations de manière plaisante.

Depuis une vingtaine d'années, les voies vertes se sont développées à travers la France à la faveur de l'aménagement d'anciennes voies ferrées désaffectées, de chemins de halage ou de pistes forestières. Les véloroutes et voies vertes sont aujourd'hui entrées dans le vocabulaire courant, synonymes de cadre naturel, de tranquillité et de sécurité.

Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V)

Adopté en CIADT le 15 décembre 1998, le Schéma National prévoit de réaliser un réseau structurant d'itinéraires nationaux de 7 000 à 9 000 km, constitué autant que possible de voies vertes, reliant les villes principales et régions françaises, tout en assurant la continuité des véloroutes européennes. Ce schéma a fait l'objet d'une révision importante en 2009. Des comités d'itinéraires sont progressivement mis en place, associant les différents acteurs, services de l'Etat, collectivités territoriales, structures touristiques et l'AF3V pour les usagers.



Carte AF3V / septembre 2009
version actualisée sur le site
www.af3v.org

- voies vertes en stabilisé
- voies vertes en enrobé ou enduit
- véloroutes
- itinéraires nationaux (schéma 1998)
- - - itinéraires proposés par l'AF3V



Schéma européen et Eurovéloroutes

Piloté par la Fédération Européenne des Cyclistes (ECF), le projet EUROVELO® retient 12 grands itinéraires européens dont 6 concernent la France. L'Eurovéloroute des Fleuves, de Nantes à Mulhouse, empruntant notamment l'itinéraire de la «Loire à vélo», et l'Eurovéloroute du Littoral Atlantique sont actuellement les plus avancées.

CONNAITRE

La connaissance du terrain

L'AF3V collecte et rassemble les informations sur les itinéraires Véloroutes et Voies Vertes existants. Elle réalise un inventaire permanent du réseau avec fiches descriptives. Des reconnaissances sur le terrain sont menées sur tout le territoire pour apprécier les réalisations et les potentialités : continuité d'itinéraires, supports possibles pour les voies vertes (anciennes voies ferrées, chemins de halage, chemins ruraux ou forestiers...).

En 2009, l'AF3V recensait 230 Voies Vertes (5 500 km) et 48 Véloroutes (3 260 km), soit un total de 280 aménagements et 8 760 km. Sur les 5 500 km de voies vertes, 3 400 km sont revêtus en dur, accessibles aux rollers et personnes en fauteuil, 2 100 km sont réalisés en sol stabilisé.

Une expérience reconnue

Grâce à la richesse de sa base de données et à l'expérience acquise au fil des années par ses bénévoles, l'AF3V est devenue un interlocuteur privilégié de l'Etat et des pouvoirs publics.

Cartographie des itinéraires

L'AF3V met à jour régulièrement la carte de France des itinéraires recensés. Elle établit des contacts et des conventions pour diffuser l'information sur les supports cartographiques existants : Michelin, IGN.

Observatoire National des Véloroutes et Voies Vertes (ON3V)

Constitué au sein de l'Association des Départements Cyclables (ADC) avec l'appui du MEEDDM, l'ON3V a publié en septembre 2008 son premier Atlas National, un état des lieux précis des réalisations et des projets sur les itinéraires du schéma national et des schémas régionaux. L'AF3V a contribué à ce travail en transmettant les informations en sa possession dans le cadre d'une convention avec l'ADC.

PROMOUVOIR

Guide touristique

L'AF3V publie un guide recensant plus de 180 itinéraires avec une description résumée et des indications sur les possibilités d'accès par les transports en commun et l'accessibilité selon la nature du revêtement (rollers, PMR).

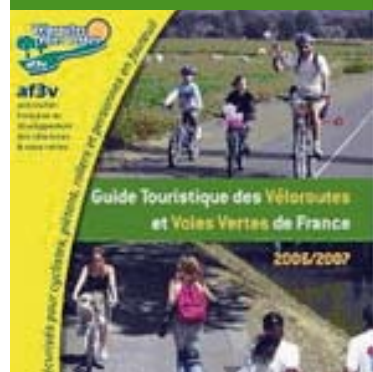
Ce guide est un indispensable compagnon de voyage pour découvrir toutes les voies vertes de France au gré de ses pérégrinations.

Le guide est en vente directe sur le site Internet de l'AF3V.

Site Internet : www.af3v.org

Le site de l'AF3V recense les Véloroutes et Voies Vertes existantes en France avec, pour chacune, un descriptif, des photos, des liens avec les sources d'information et des témoignages d'usagers. La recherche d'un itinéraire peut s'effectuer par un simple clic sur une carte interactive ou par une recherche multicritères. Au fur et à mesure de leur développement, les grands itinéraires nationaux sont présentés pour offrir d'agréables destinations de vacances actives. Ce site est également une mine d'informations sur les sites touristiques existants, les informations pratiques pour se déplacer, se loger, s'équiper...

le site en chiffres : 280 aménagements décrits, 280 000 visiteurs en 2008



Le portail national des VV

DÉVELOPPER

Mission Nationale des Véloroutes et Voies Vertes (MN3V)

Créée en 2001, la MN3V est chargée de mettre en œuvre le schéma national VVV, d'approuver les schémas régionaux et de coordonner leur mise en œuvre. Elle regroupe des représentants de 4 ministères : le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Le secrétariat est assuré au sein du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). La MN3V a édité un cahier des charges de référence définissant les caractéristiques des véloroutes et voies vertes et publie également des guides et des fiches techniques.

Une force de proposition

L'AF3V agit auprès de l'Etat, des ministères et d'autres organismes nationaux (RFF, VNF ou ONF) pour le développement des grands itinéraires cyclables. En liaison avec l'ADC et la MN3V, les propositions de l'AF3V sont prises en compte dans l'évolution du réseau national cyclable. Adhérente à l'ECF, l'AF3V travaille également pour proposer de nouveaux itinéraires européens pour une meilleure desserte de notre territoire national.

Des actions en région

L'AF3V agit auprès des collectivités territoriales pour le développement de ce réseau cohérent et ambitieux. Grâce à un réseau structuré d'associations, Délégations Régionales (DR) et Relais Locaux (RL), l'AF3V intervient dans les comités régionaux pour apporter sa connaissance du terrain. L'AF3V sensibilise aussi localement les porteurs de projets aux attentes des utilisateurs et participe à l'élaboration des projets en apportant des propositions et des solutions adaptées, concrètes et réalistes.

ANIMER

Des pratiques différentes...

Réalisées en site propre, les voies vertes attirent de plus en plus d'utilisateurs. Elles invitent à la convivialité, au partage de l'espace et au respect de chacun. Les promeneurs en famille y sont très nombreux. Toutes les générations s'y retrouvent, des personnes âgées aux enfants qui y font l'apprentissage du vélo ou du patinage (rollers, trottinettes).

...Voies vertes et handicap

La qualité du revêtement, les équipements, les services et la sécurité des voies vertes permettent l'accessibilité pour tous, et tout particulièrement aux personnes en situation de handicap. En répondant à leur recherche d'autonomie, de mobilité, de loisirs, de découverte touristique ou de pratiques sportives, les voies vertes permettent d'améliorer l'intégration sociale des personnes handicapées.

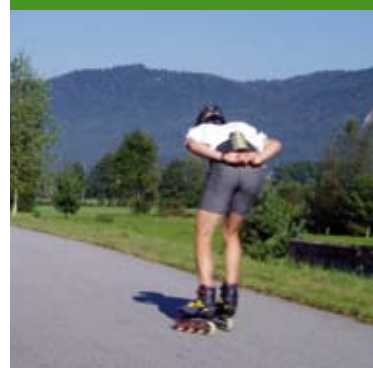
A noter : La Voie Verte des Gaves (Hautes Pyrénées) a obtenu le label Tourisme&Handicaps.

Journées Nationales des Voies Vertes


Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, l'AF3V organise chaque année les Journées Nationales des Voies Vertes pour faire connaître les Voies Vertes de France et rassembler les différents usagers non motorisés sur des animations diverses : randonnées, inauguration, animations, journée handicap et journée Sport en Famille.

En lien avec ses partenaires FFCT et FUBICY, l'AF3V participe également chaque premier week-end de juin à la Fête du Vélo pilotée par le Comité de Promotion du Vélo.

les actions de l'AF3V



Construire un projet national d'aménagement et de développement du territoire



Depuis 1997, l'AF3V développe ses actions auprès des pouvoirs publics, institutions et collectivités territoriales pour contribuer à faire aboutir l'ambitieux projet de réseau national des véloroutes et voies vertes.

Que ce soit au niveau national, au niveau régional, départemental ou local, l'AF3V intervient de manière constructive pour apporter la vision pragmatique des utilisateurs, avec le souci de la qualité des aménagements, tout en étant également attentive aux contraintes techniques et économiques des projets.

Fortement impliquée dans la concertation engagée en 2007 par la Coordonateur Interministériel à la Politique Vélo pour mettre en œuvre une dynamique autour des itinéraires nationaux, l'AF3V est aujourd'hui un partenaire de la Mission Nationale Véloroutes Voies Vertes (MN3V - MEEDDM) et de l'Association des Départements Cyclables (ADC).

L'AF3V dispose d'un réseau de Délégations Régionales et de Relais Locaux à travers toute la France, qui interviennent sur le terrain et apportent leur expérience auprès des services de l'Etat et des collectivités territoriales : Région, Conseils Généraux, intercommunalités.

Parallèlement, l'AF3V a aussi pour vocation première de faire évoluer les pratiques de nos concitoyens afin qu'ils utilisent plus largement ces aménagements. Pour les déplacements utilitaires comme pour les loisirs, l'utilisation croissante de ces infrastructures "douces" apporte une contribution directe aux problèmes environnementaux et énergétiques actuels.

AF3V
Maison Régionale de
l'Environnement et des Solidarités
23, rue Gosselet
59 000 LILLE
03 20 95 27 45
E mail : info@af3v.org

Votre Délégation Régionale
ou Relais Local

Une dynamique associative

L'AF3V regroupe regroupe les fédérations d'utilisateurs et d'utilisateurs potentiels des véloroutes et voies vertes, membres de droit de son Conseil d'Administration :

- Fédération Française de Cyclotourisme (cyclotourisme et VTT)
- Fédération des Usagers de la Bicyclette (cyclistes urbains)
- Fédération Française de Roller-Skating



L'AF3V a établi des contacts avec les Fédérations de personnes à mobilité réduite (PMR). L'Association Française contre les Myopathies (AFM) adhère à l'AF3V en 2007.

L'AF3V a signé une charte avec la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) concernant la priorité donnée au transport voyageurs ou marchandises pour les anciennes voies ferrées menacées, et pour le réaménagement en voies vertes dans le cas contraire.

L'association nationale Cyclo-Camping-International, regroupant des voyageurs à vélo, est adhérente de l'AF3V.

Enfin, l'AF3V est membre de l'Association Européenne des Voies Vertes (AEVV) pour la promotion des Voies Vertes en Europe, et de la Fédération Européenne des Cyclistes (ECF), pilote du schéma EUROVELO®.

